



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-125

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-06-03-00001 - Décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques dans le domaine de la mer et du littoral (2 pages)	Page 3
64-2022-06-03-00005 - Décision de subdélégation de signature de la délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 de la Préfète des Landes au directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)	Page 6
64-2022-06-03-00003 - Modificatif n°2 à la décision de subdélégation de signature n°64-2021-11-04-00004 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)	Page 9
64-2022-06-03-00004 - Modificatif n°3 à la décision de subdélégation de signature administrative n°64-2021-11-04-00003 au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (1 page)	Page 12

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-03-00001

Décision de délégation de signature du directeur
départemental des territoires et de la mer des
Pyrénées-Atlantiques dans le domaine de la mer
et du littoral



Décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-atlantiques dans le domaine de la mer et du littoral

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

VU le code des transports, et notamment ses articles L.5542-18 et L5545-6 ;

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs ;

VU le décret 2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires ;

VU l'arrêté du 24 juin 2007 relatif au livret professionnel maritime ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à :

- **Pauline POTIER**, Administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral,

- **Anne-Marie LALANNE**, Attachée d'administration hors classe, cheffe du service Activités et contrôles Maritimes,

- **Philippe PAQUIN**, Administrateur principal des affaires maritimes, chef du service Administration de la mer,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes et décisions relatifs à :

- la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs, en application de l'article 2 du décret 2015-219 du 27 février 2015 sus-visé ;

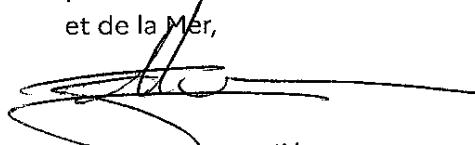
- l'agrément des conventions de stage visés à l'article L5545-6 du code des transports ;
- la délivrance du livret professionnel maritime prévu par l'arrêté du 24 juin 2007.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace la décision n°64-2019-12-17-013 du 13 décembre 2019.

Article 3 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-atlantiques.

Pau, le **03 JUIN 2022**

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,



Fabien MENU

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-03-00005

Décision de subdélégation de signature de la
délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier
2022 de la Préfète des Landes au directeur
départemental des territoires et de la mer des
Pyrénées-Atlantiques



**Décision de subdélégation de signature
de la délégation n° 40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022
de la Préfète des Landes au directeur départemental des
territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU l'arrêté préfectoral n°64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la DDTM,
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU l'arrêté de la Préfète des Landes n°40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Décide :

Article 1^{er} - Objet de la subdélégation

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Pauline POTIER**, Administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral,
- **Anne-Marie LALANNE**, Attachée d'administration hors classe , cheffe du service Activités et contrôles Maritimes,
- **Philippe PAQUIN** , Administrateur principal des affaires maritimes, chef du service Administration de la mer ,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, contrats et décisions énumérés en article 1^{er} de l'arrêté de la Préfète des Landes n°40-2022-01-31-00014 du 31 janvier 2022 sauf en

matière de nouvelle subdélégation de signature, et dans les conditions mentionnées en article 2 de l'arrêté de délégation.

Article 2 - Présentation de la subdélégation

La signature, la fonction et le nom des bénéficiaires de la présente décision, lorsqu'ils sont apposés au bas de documents communicables, doivent être précédés de la mention :

POUR LE PRÉFET DES LANDES ET PAR SUBDÉLÉGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

(Signature)

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° 64-2022-03-16-00004 du 16 mars 2022.

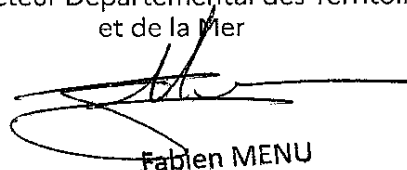
Article 5 :

La cheffe du service pilotage, affaires juridiques et sécurité routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau,

03 JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer



Fabien MENU

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-03-00003

Modificatif n°2 à la décision de subdélégation de
signature n°64-2021-11-04-00004 concernant la
fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la
Direction départementale des territoires et de la
mer des Pyrénées-Atlantiques



**Modificatif n °2 à la décision de subdélégation de signature
n°64-2021-11-04-00004 concernant la fonction d'ordonnateur
secondaire au sein de la Direction départementale des territoires
et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,
- VU** l'arrêté préfectoral n°64-2021-04-16-0005 du 16 avril 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU** la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- VU** l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Considérant la nomination de Mme Pauline Potier par arrêté du 13 mai 2022 en tant que directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques,

Décide :

Article 1^{er} – à l'article 1er de la décision n°64-2021-11-04-00004 le paragraphe suivant est ajouté :
« **Pauline POTIER**, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

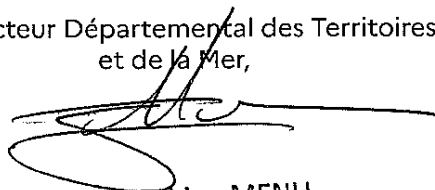
Article 2 – à l'article 5 le paragraphe suivant est ajouté :
« **Pauline POTIER**, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

Article 3 - Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 03 JUIN 2022

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,



Fabien MENU

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-06-03-00004

Modificatif n°3 à la décision de subdélégation de
signature administrative n°64-2021-11-04-00003
au sein de la Direction départementale des
territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

**Modificatif n°3 à la décision
de subdélégation de signature administrative n°64-2021-11-04-00003
au sein de la direction départementale des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

VU l'arrêté préfectoral n°2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2021-10-28-00005 du 28 octobre 2021 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Considérant la nomination de Mme Pauline Potier par arrêté du 13 mai 2022 en tant que directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques,

DÉCIDE

Article 1^{er} : à l'article 2 de la décision n°64-2021-11-04-00003 le paragraphe suivant est ajouté :
« **Pauline POTIER**, administratrice principale des affaires maritimes, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral »

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

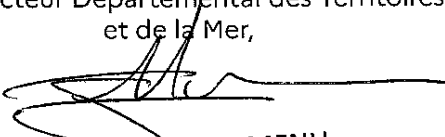
Article 3 : La cheffe du service pilotage, affaires juridiques et sécurité routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau, le **03 JUIN 2022**

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 80 86 00
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1 / 1


Fabien MENU